

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 septembre 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-09-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le troisième jour du mois de septembre de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2013-09-290

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 septembre 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.6 Acceptation du plan d'action pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

5.7 Résolution pour abroger la résolution no 2013-08-258 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de produits chimiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2013-09-291

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-292

LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 15 septembre 2013;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 15 septembre 2013, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

D'autoriser que la journée Terry Fox soit annoncée sur les tableaux aux entrées de la Ville;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue

Rs.2013-09-293

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2013.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de retenir les services de la firme comptables Forcier, Beaudry, Landry comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2013 au coût de 14 000 \$ plus taxes;

Le montant inclus une banque de dix (10) heures, mais exclus les modifications aux normes comptables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-294

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE 2012.

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-295

DEMI-MARATHON EN 2014 - ORGANISÉ PAR LA VILLE D'ACTON VALE

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire organiser un demi-marathon en 2014;

Attendu qu'un tel événement engendra des dépenses pour la Ville;

Attendu que si l'activité s'avère positive, il y aura lieu de répéter l'événement à chaque année;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville, prévoit dans son budget 2014, un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) afin de pourvoir aux dépenses de cet événement;

Que la Ville consent à donner ce montant, seulement pour la première année de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2013-09-296

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Bergeron, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2013-09-297

ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Attendu le rapport de conformité de l'usine de production d'eau potable préparé par la firme Les Services exp inc., en date du 28 février 2013,

Attendu que ce rapport recommande plusieurs travaux à réaliser afin que l'usine soit conforme au RQEP et au Guide de conception des installations de production d'eau potable;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, désire recevoir un plan d'action et les échéanciers proposés qui viseront la mise aux normes de l'usine;

Attendu que lesdits travaux sont conditionnels à l'obtention de la subvention dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, tel que déposé, le plan d'action et les échéanciers pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et que lesdits travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-298

RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION NO 2013-08-258 - MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES

Attendu que la Ville a adopté le 05 août 2013 la résolution portant le numéro 2013-08-258 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'abroger la résolution portant le numéro 2013-08-258 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

A) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-09-299

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU MÉDIA FILTRANT ET TRAVAUX CONNEXES À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

Attendu que la Ville a procédé, le 21 août 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le remplacement du média filtrant et travaux connexes à l'usine de traitement de l'eau potable;

Attendu que des fournisseurs se sont procuré les documents sur le SEO et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Sylvain Bérubé, ingénieur de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 179 826,21 \$, incluant les taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour le remplacement du média filtrant et travaux connexes à l'usine de traitement de l'eau potable ;

De financer cette dépense à même la taxe d'accise;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Groupe Mécano inc., en vertu du prix prévu dans sa soumission du 21 août 2013 pour le remplacement du média filtrant et travaux connexes à l'usine de traitement de l'eau potable au coût de 179 826,21 \$, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-300

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-06-2013 au 28-08-2013	841 245.45 \$
• Paiements par AccèsD du 01-07-2013 au 28-08-2013	244 937.02\$
• Salaires et REER pour le mois d'août 2013	122 042.16 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'août 2013	176 547.43 \$
Grand Total	1 384 772.06 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-301

**RÉSOLUTION POUR ANNULER DES SOLDES RÉSIDUAIRES RELATIFS
AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PORTANT LES NUMÉROS 180-2009,
193-2010, 194-2010, ET 196-2010.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville d'Acton Vale affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville d'Acton Vale informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville d'Acton Vale demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-302

ADOPTION DU RÈGLEMENT 251-2013

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 19 août 2013, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 251-2013	Règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue Bergeron, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.
--------------	---

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

Une copie du projet de règlement portant le numéro « projet 252-2013 » a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement relatif au stationnement.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'APPARITEURS ET DE PRÉPOSÉS AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour des postes occasionnels à titre d'appariteur et de préposé, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur.

Nom	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Jolaine Bachand		Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2013-2014
Guillaume Dufault		Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2013-2014
Antoine Gervais		Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2013-2014
Jérémie Morin		Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2013-2014
David Choinière		Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2013-2014
Emric Lavigne		Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2013-2014

D'autoriser l'embauche de la personne suivante pour le poste temporaire, en remplacement (sur appel), selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur.

Nom	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Jérémie Côté		Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2013-2014

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 11.

Claude Champagne	<ul style="list-style-type: none">• L'intervenant a endommagé la barre de levier de sa remorque. Il veut savoir s'il peut avoir un dédommagement ?
Pierrette Lajoie	<ul style="list-style-type: none">• L'intervenante demande aux membres du conseil à quoi consistent les tâches et le rôle d'un conseiller municipal?
Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• L'intervenant demande pourquoi dans les procès-verbaux précédents, il n'y a jamais de réponses aux questions de l'assistance ?• L'employé qui tond le gazon, près de sa propriété, empiète sur son terrain, le coupe trop court, ce qui fait en sorte que son gazon jauni.• Fait une suggestion; que les réunions du conseil soient diffusées à la radio.• Pourquoi il n'y a pas qu'une seule séance du conseil par mois ?• Représente son projet de l'année 2011. Pourquoi ne pas avoir mis un dos d'âne au coin de la rue de la Mine (avant d'arriver à l'arrêt) ?
Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Point 10.2 de l'ordre du jour (Rg relatif au stationnement)

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 35

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-cinq minutes (20;35)

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date